

Vivons notre Village

LA GAZETTE

Le journal de l'opposition



UN AN DÉJÀ,

Chère Pourriéroise, Cher Pourriérois,

C'est avec un immense plaisir que je m'adresse à vous dans ce premier numéro de la gazette de Vivons Notre Village.

Vous le savez, notre démarche est construite sur le principe de démocratie participative. C'était un des engagements de notre liste lors de la campagne des élections municipales de 2020. Nous le tenons malgré le fait que nous ne soyons pas majoritaires au conseil municipal.

Avec cette gazette, nous souhaitons vous tenir régulièrement informés des grands dossiers de la commune et vous faire part de notre point de vue et de nos propositions.

Aussi, dans ce premier numéro, nous aborderons les dossiers du début de mandat municipal :

- Le complexe sportif dont les travaux débutent actuellement
- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : Votre nouvel impôt à Pourrières
- Notre analyse du budget de la commune et nos propositions

Cette première gazette sous forme papier distribuée par notre équipe dans vos boîtes aux lettres, vient compléter les autres moyens de communication que nous avons mis en place pour communiquer avec vous :

- Facebook <https://www.facebook.com/Pourrières-Vivons-notre-Village>
- L'onglet « tribune de l'opposition » sur le site de la commune : [Tribune de l'opposition Pourrières, entre Sainte Victoire et Mont Aurélien \(pourrieres.fr\)](http://Tribune-de-l'opposition-Pourrières-entre-Sainte-Victoire-et-Mont-Aurélien-pourrieres.fr)

Notre souhait : faire vivre Pourrières ensemble.

Soyons fiers d'être Pourriérois.

Ninuwé DESCAMPS

SOMMAIRE

Page 2 : Avez-vous économisé pour payer votre TEOM?

Page 3 : Le budget 2021 de Pourrières
Information utiles

Page 4 : Où en est-on de la halle de sport ?



AVEZ-VOUS ÉCONOMISÉ POUR PAYER VOTRE TEOM ?

Dans son programme de 2020, monsieur le maire alors candidat à sa propre succession et candidat par ailleurs à l'agglomération de la « Provence Verte » promettait :

« Pour la prochaine mandature, notre volonté est de maîtriser la pression fiscale »

Hors avec la mise en place de la TEOM nous pouvons constater qu'il n'en est rien.

Année	2019	2020	2021	2022	2023
Taux	1%	3%	9%	15%	???
TEOM moyenne	23 €	70 €	210 €	350 €	???

MALGRE LES PROMESSES, VOS IMPOTS LOCAUX AUGMENTENT

Pourquoi une telle augmentation ?

Certains vous raconteront une histoire digne d'un compte de fées mais la réalité est la suivante.

Lorsque Pourrières était encore dans la « Communauté de Commune Sainte Baume

Mont Aurélien », le service des ordures ménagères était payé par les taxes foncières et les taxes sur les entreprises.

Cela représentait 5,4 millions d'euros.

Lorsque notre communauté de commune a fusionné avec les deux autres pour donner l'agglomération de la Provence Verte, ces 5,4 millions d'euros n'ont JAMAIS été intégré dans le calcul du taux de la future TEOM.

L'agglomération (avec le silence des élus de notre territoire de l'époque) a estimé que nous partions de 0 alors que les deux autres communautés de communes avaient déjà créé la TEOM.

Le discours de l'agglomération est donc le suivant : « vous ne payiez rien, il faut maintenant passer à la caisse comme nous »

LE MAIRE N'A PAS DEFENDU L'INTERET DES POURRIEROIS

Mais où sont passés ces 5,4 millions d'euros ? Pourquoi n'ont-ils jamais été pris en compte ? Nous n'avons malheureusement pas la réponse à cette question.

Ce que nous savons par contre, c'est que cette injustice se retrouvera bel et bien sur la feuille d'impôt des Pourriérois. Y compris pour les locataires, puisque c'est une charge locative.

Quelle a été la position de notre maire et des autres maires de notre ancienne communauté de commune ?

13 des 18 élus ont voté contre cette augmentation.

Par contre, notre maire a voté pour cette augmentation de nos impôts et a même présenté, en tant que vice-président chargé des finances, le bien fondé de cette délibération.

A-t-il oublié les 5,4 millions d'euros ? Quelles justifications ?

En conseil municipal, notre élue Ninuwé Descamps n'a pas eu de réponses à cette question. Au contraire, un adjoint lui a gentiment demandé de ne pas confondre les délibérations du conseil municipal avec celle de l'agglomération...

Oui mais... En 2020 nous avons voté pour élire nos représentants Pourriérois au conseil municipal ET au conseil communautaire.

C'est bien dans la campagne des élections municipales et de la communauté d'Agglomération que Sébastien BOURLIN avait promis de ne pas augmenter les impôts.

Il est difficile de faire croire que l'on peut avoir une position qui dit « blanc » en conseil municipal et son exact inverse en conseil communautaire.

Soyons cohérents !

Nos propositions

1. En conseil municipal du 6 avril dernier Ninuwé Descamps a demandé une baisse du taux de la taxe sur le foncier bâti et le foncier non-bâti pour palier à cette injustice que les Pourriérois devront payer. Refus de monsieur le maire

2. Nous demandons un suivi sur le service des ordures ménagères (SIVED). Nous payons plus mais le service est de moins en moins bon (points de collectes qui disparaissent dans le centre du village, tournées dont la cadence laisse à désirer, population qui augmente mais aucune augmentation constatée des cycles de ramassage et du nombre de containers...)

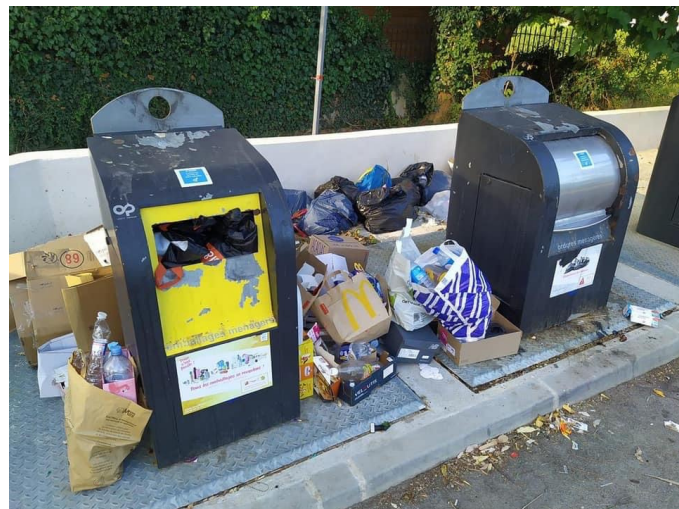
3. Pourquoi ne pas réfléchir à mettre en place une taxe incitative ? La RI (redevance incitative) dans le cadre d'une REOM (redevance d'enlèvement des ordures ménagères) qui permettrait à chacun de payer en fonction de la quantité des déchets produits. De nombreuses communes sur toute la France ont déjà franchi le cap. Les villages ont ainsi drastiquement réduit leur poids de déchet à l'année... ainsi que ce qu'ils payaient comme taxe !

Le sujet des déchets ménagers et le poids fiscal qu'il fait peser sur les familles Pourriéroises sont des problèmes complexes. Mais il est de notre responsabilité d'inventer les solutions de demain pour le bien de notre village, de notre environnement... et de nos portefeuilles.

« qu'est ce que la TEOM » ?

Pour financer la collecte des déchets ménagers, les collectivités territoriales ont le choix entre plusieurs dispositifs.

Ainsi, selon où la commune où vous habitez, vous pouvez avoir à payer une taxe et/ou une redevance d'enlèvement des ordures ménagères.



LE BUDGET 2021 DE POURRIERES

Le budget de la commune a été voté par le conseil municipal en avril.

Les points marquants de ce budget sont :

- +32% sur les charges à caractère général (ch. 011) : Contrats de service, électricité, fêtes et cérémonies...
- +14% sur les Frais de personnel (ch.012) : suite au recrutement de 7 agents.
- +27% sur les charges de gestion courante (ch 065) : contributions aux syndicats intercommunaux, indemnités et frais de missions des élus, subventions aux associations...
- + 41% sur les charges financières (ch 066) : Intérêts d'emprunts. En 2020, année électorale, la commune a emprunté 1 139 267 €
- Au final, les dépenses réelles de fonctionnement sont plus importantes que les recettes réelles de fonctionnement à hauteur de 190 269 €.
- Il est prévu d'emprunter 756 510 € en 2021.

Les élus de Vivons notre Village sont intervenus pour indiquer que ces augmentations massives ne sont pas raisonnables.

D'autant moins, dans la situation de crise actuelle.

Nous pensons que la prudence aurait dû l'emporter en attendant d'avoir plus de visibilité sur l'impact qu'aura la crise sur les collectivités locales. Nous pensons que des efforts seront demandés aux communes.

D'autre part, de nombreuses mesures prévues par le plan de relance de l'Etat intéressent directement ou indirectement les investissements des collectivités locales

- La rénovation thermique des bâtiments publics, entre autres
- La densification et le renouvellement urbain,
- La modernisation des réseaux d'eau et d'assainissement...

Nous avons proposé que la commune prépare des projets allant dans ce sens afin d'être en mesure de saisir les opportunités dès que le plan de l'Etat sera activé.

Nous contacter



contact@vivonsnotrevillage.fr



www.vivonsnotrevillage.fr



Pourrières - Vivons notre Village



[vivonsnotrevillage_83910](https://www.instagram.com/vivonsnotrevillage_83910)

Interlude

Le Rosier et la Vergerette

Oh! Qu'est-ce tu fou toi là dans mon pot?

Ben quoi, le vent m'a posé, alors je pousse, ça te dérange ?

Oui ça me dérange j'étais là avant toi, mais je m'inquiète pas la jardinière va vite te dégager

Alors là, ça m'étonnerait, je suis tranquille, elle adore les sauvages !



OÙ EN EST-ON DE LA HALLE DE SPORT ?

Une salle de sport... Pour qui et à quel prix ?

Comme nous l'évoquons depuis 2014, les infrastructures culturelles et sportives de notre commune sont inadaptées et manquent de cohérence, alors que la demande sportive des Pourriérois ne cesse d'augmenter. Aujourd'hui, le sport se pratique dans de nombreuses petites salles non adaptées et hétéroclites dispersées aux quatre coins du village, sans réelle possibilité de pratiquer de sports collectifs en club (autres que football et rugby), pour porter les couleurs de Pourrières.

Le projet de halle de sport démarre bientôt, il est temps de vous donner plus d'informations à ce sujet.

Pour rappel, cette salle de sport devrait être située dans l'enceinte du stade de foot actuel, en remplacement des vestiaires existants comme indiqué sur le plan suivant. Elle prévoit deux salles de 365 m² et 105 m².

La salle sera engoncée entre le terrain de foot et les habitations proches, sans possibilité d'agrandissement ni places de parking en nombre suffisant pour les manifestations sportives. Il est à noter qu'une servitude de passage n'est pas encore réglée.



L'appel d'offre a été accepté il y a peu pour un montant d'environ 2,5 Millions d'euros, et les travaux devraient commencer prochainement. Pendant la durée des travaux (18 à 24 mois) l'accès véhiculé sera interdit, et la municipalité essaye de trouver des lieux alternatifs pour la pratique du sport. Dans cette lignée, la commune fera installer 2 algécos de 60 m² sur le terrain communal en face du château d'eau. Prix de la location : 1300 euros / mois. Il a été évoqué, en commission d'aménagement du territoire, la possibilité que les algécos ne soient pas temporaires. Cela voudrait-il dire que la future salle de sport soit déjà trop petite avant sa construction ?

A suivre...

Que dit la municipalité ?

« Ce projet entre dans un contexte de mutualisation des espaces sportifs avec les communes limitrophes (...) Une salle de sport de 362m² avec un mur d'escalade intérieur, permettant de pratiquer en loisir entre autres : le basketball, le volleyball, le handball, le badminton, l'escrime, le pentathlon moderne... »

Nous nous opposons à ce projet depuis le début car il ne permettra pas de réaliser les sports collectifs tels qu'il est présenté. En effet :

- Les caractéristiques minimales pour la pratique des sports collectifs ne correspondent pas à la dimension de la salle des sports de 360 m². A titre d'exemple les dimensions minimales pour la pratique de ces sports sont : Basket : 420 m², Handball : 800 m², Babington : 9m de hauteur de plafond (le projet de salle de sport n'en comprend que 7m).
 - Ce projet ne profitera pas suffisamment aux Pourriérois, l'accent étant fait sur les enfants au détriment des adolescents et des adultes.
 - Etant donné la taille des salles, la diversité des sports est restreinte et peu attrayante pour des associations sportives, autres que celles existantes.
 - Aucune possibilité d'extension de ce projet sur un terrain déjà enclavé d'habitations qui se plaignent régulièrement des nuisances occasionnées.
 - La mutualisation des équipements sportifs avec « les autres communes » : de quelle commune(s) parle-t-on ? Nous aurions aimé un projet adapté à tous les Pourriérois et plus rentable à long terme, en périphérie de ville qui aurait la capacité d'accueillir de nombreuses associations sportives à destination de TOUS les Pourriérois et avec un vrai parking.
- Le projet que nous portions pour le Pourrières de demain était un centre Culturel et Sportif incluant une salle polyvalente qui servirait aux activités sportives et culturelles. Ce projet comportait :
- Un hall de 1000 m² pour accueillir tous les sports collectifs sur des terrains homologués pour la compétition
 - Une salle de 300m² pouvant accueillir de nombreuses disciplines (arts martiaux, ping-pong, gym, ...)
 - Plusieurs salles plus petites de 200m² à 100 m² pouvant accueillir la danse, la musique, etc...
 - Des vestiaires fonctionnels et de nombreux espaces de rangement pour le matériel des activités
 - Un stade extérieur avec piste d'athlétisme, terrain de foot, terrains de tennis, espace pic-nic, jeux pour les enfants
 - Respect de l'écologie (matériaux, panneaux solaires, accès à pied ou vélo : piste cyclable)
 - Un grand parking pour les participants et les spectateurs avec un accès facile



Pour conclure, nous sommes malheureusement obligés de nous faire à l'idée qu'il est trop tard pour obtenir l'arrêt de ce projet incohérent, onéreux et non adapté aux sports homologués. Il est regrettable qu'aucune de nos remarques n'aient été prises en compte depuis des années.

Nous ne nous décourageons pas pour autant. Nous espérons que dans un futur proche, nous aurons la possibilité de réparer les choix de la municipalité actuelle par des projets ambitieux pour tous les Pourriérois.